



École élémentaire Commandant Arnaud

4 place cdt Arnaud 69004 Lyon

tél : 04.78.29.64.34 fax :0478293611

Mail : ecolep.cdtarnaud@numericable.fr

Blog école : <http://www.i-canut.com/assos-117.html>

Compte rendu du 1er conseil d'école

Jeudi 20 octobre 2011, de 18h00-20h00

Présents à la réunion :

Directeur : M. Gil Coutelle

Maire de Lyon : M. Kimelfeld David

Mairie : M. Cazin Eric, conseiller du 4e, délégué aux affaires scolaires,

Représentants des parents d'élèves : Mmes Roux Florence, Lepape-Helly Valérie, Chettouh Salima, Denecker Claire, Sabouret Axel, Gomes Sylvie, Bert Gauthier Guy, Huguel Mélanie, Delas Fanny, Laréal Mathilde.

Equipe enseignante : Mmes André Florence, Defilhes Laure, Gaudiau Laurence, Kneuss Sylvie, Le Pallec Karine, Mouchette Sabrina, Prudhon Sandrine, Raffin Marianne, Roux Agnès et Mrs Coutelle Gil et Fabien Manoa.

Représentant du centre médico-scolaire : Mme Petetin Sylvie, infirmière.

Absents excusés : Ciabrini Françoise, Couderc Claude, Aurélie Descorme, Elie Sauzon. Capisano Franck, Brun Richard,

1. L'accueil :

Le conseil d'école a eu lieu de 18h00 à 20h00 le jeudi 20 octobre 2011.

- Compte rendu :

-**Prise de notes pour le compte-rendu** : Sylvie Kneuss (enseignante)

-Le compte rendu peut être lu par l'ensemble des parents d'élèves sur le blog de l'école :

<http://www.i-canut.com/assos-117.html>

-**Le conseil d'école a pour mission** : de voter le règlement, d'être informé, de donner son avis et présenter des suggestions sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, la protection et la sécurité des élèves, l'hygiène scolaire, l'organisation des différentes aides données aux élèves

2. Les élections des représentants de parents d'élèves

481 électeurs inscrits, 222 votants, 215 votes fcpe et 7 bulletins nuls, soit 46,2 % de votants.

96,8 % de votes pour la fcpe, 3.2 % de votes nuls.

Douze représentants de la fcpe ont été élus et siègeront aux trois conseils d'école, durant l'année 2011-2012. Les suppléants peuvent participer au conseil.

N°	Titulaires	classes	N°	Suppléants	classes
1	Roux Florence	CM1.10	8	Lahcene Tewfik	CE2.8
2	Miguet Muriel	CM1.10	9	Gomes Sylvie	CE2.8
3	Lepape-Helly Valérie	CM2.12	10	Bert-Gauthier Guy	CP.1
4	Chettouh Salima	CE2.7 et CE2-CM1.9	11	Capisano Franck	CM2.12
5	Denecker Claire	CM2.12	12	Huguel Mélanie	CE1.4
6	Brun Richard	CP.2	13	Delas Fanny	CP-CE1.3
7	Sabouret Axel	CM2.11	14	Laréal Mathilde	CM2.11

	Directeur	Gil Coutelle	Effectifs
1	CP.1	Karine Le Pallec	25
2	CP.2	Agnès Roux	23
3	CP-CE1.3	Laurence Gaudiau	15+8
4	CE1.4	Florence André	23
5-6	CE1.5	Sylvie Kneuss (L,M,V) et Aurélie Descorme (J)	23
7	CE1-CE2.6	Sandrine Prudhon	10+12
8	CE2.7	Françoise Ciabrini	24
9-10	CE2.8	Laure Defilhes (L,J,V) et Pauline Coudert (M)	24
11	CE2-CM1.9	Fabien Manoa	8 + 15
12	CM1.10	Elie Sauzon	25
13-14	CM2.11	Gil Coutelle (M,V) et Sabine Mouchette (L,J)	26
15-16	CM2.12	Claude Couderc - Marianne Raffin (remplaçante)	27
16	Total	16 enseignants	288

17	psychologue scolaire	Corinne Daniele
18	maître « E »,	Emmanuel Petit
19	Professeur de musique / CNR (9h / cycle 2)	Corinne Laugier
20	EVS de direction	Aurélie Vignon
21	EVS handicap	Maëlle Philippe
22	Ambassadrice du livre	Amélie Dautriat
23	CMS : médecin scolaire	Christine Uzel
24	CMS : infirmière	Sylvie Petetin
25	CMS: assistante sociale	Lucie Auger
26	RS : responsable satellite	Marie-Laure Jourgeon
27	Aide responsable satellite	Fatiha Zerrouki
28	ASEP	Yvette Cormoreche
29	ASEP	Marie Fournier
30	ASEP	Gislaine Joffrey
31	ASEP	Agnès Fort
32	Gardien	Jamel Ben Belaïd
33	agent technique	Jean Houarau
34	agent de proximité (expérimentation de la VDL)	Adrien Chasson
35	Atelier arts visuels (tous les jours, à midi)	Raphaëlle Hermann
36	Atelier escrime (mardi et jeudi, à midi)	Guillaume Dubreuil,
37	Ateliers tennis de table (lundi, à midi)	Clément Turello
/	Ateliers bibliothèque (tous les jours, à midi)	Amélie Dautriat
//	Garderie du matin	Raphaëlle Hermann et Mickaël Ouzilou
38	Garderie du soir	Linda Perrone
39	Garderie du soir	Mickaël Ouzilou
43/44	4 à 5 vacataires	

3. Les effectifs et l'organisation pédagogique

-La **modification de l'organisation** pédagogique qui a eu lieu en fin d'année scolaire, après le 3e conseil d'école est due à des départs et à des arrivées d'élèves qui n'étaient pas prévus ainsi qu'à une inégale répartition de ces départs et de ces arrivées.

Le 5 septembre 2011, l'Inspectrice de l'Education nationale est venue à l'école pour demander au directeur quelle était la situation des effectifs.

287 élèves étaient présents à l'école. Le seuil de fermeture est à 286.

-**Prévisions 2012-2013** : 53 élèves de CM2 partiront et un nombre sensiblement équivalent d'élèves de GS arriveront.

L'effectif total prévu à la rentrée 2012 sera vraisemblablement proche du seuil de fermeture qui est fixé à 286 élèves.

Si une fermeture de classe devait avoir lieu, cela se traduirait par :

1- Une augmentation des effectifs par classe. Il y a, cette année, 22 à 26 élèves par classe. Une organisation pédagogique à 11 classes aboutirait à 25 à 28 élèves par classe, sauf pour deux doubles niveaux à 22 et 24 élèves. Voir le tableau ci-dessous :

2012-2013	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12 classes (287 élèves)	22	25	25	25	26
11 classes (286 élèves)	26	26	26	28	28

2- La réorganisation pédagogique de l'école qui passerait de 12 classes à 11 classes. L'organisation pédagogique de l'école nécessite 7h30 de travail d'équipe et plusieurs heures de travail de direction.

3- Le départ d'une enseignante : la dernière enseignante nommée dans l'école devrait quitter l'école si aucune enseignante ne participe au mouvement et n'obtient le poste demandé.

Le directeur propose que la commission du 4e arrondissement qui accorde ou refuse les dérogations invite les directeurs d'école du secteur à cette réunion afin que ceux-ci puissent émettre un avis quant à la situation des effectifs de leur école.

Puis, lorsqu'une école est en sureffectif ou en sous-effectif, des ajustements puissent être proposés aux parents d'élèves en accordant des dérogations.

Les parents d'élèves qui habitent à la limite des secteurs pourraient bénéficier de cette possibilité.

Ce fonctionnement se ferait avec l'accord de tous, parents d'élèves, directeurs des écoles et représentants de la Ville de Lyon.

Cela pourrait permettre de maintenir 12 classes à l'école élémentaire Cdt Arnaud.

Dans ce fonctionnement, il n'y a pas de possibilités de déshabiller Georges pour habiller le Commandant. Il n'y a que des conséquences positives.

Les critères de dérogations fixés par la ville de Lyon sont votés en conseil municipal.

Les critères retenus sont : le rapprochement de fratrie, l'existence d'assistante maternelle pour les enfants de moins de six ans, parents travaillant dans le groupe scolaire demandé, garde gratuite par les grands parents, les grands-parents qui résident dans le secteur.

M. Eric Cazin ajoute à ces critères le respect des principes républicains et la possibilité que des parents fassent appel à la justice.

Par ailleurs, il existe, effectivement, un problème entre les secteurs des écoles maternelles et les écoles élémentaires. La redéfinition des secteurs scolaires n'est pas à l'ordre du jour.

M. Kimelfeld David, Maire du 4e arrondissement de Lyon, propose une réflexion à venir pour agir avec souplesse. La rigueur extrême de l'Education nationale est aussi à prendre en compte.

Le maire du 4e propose de réunir les directeurs pour parler de ce point en autre.

4. La pédagogie

Les projets annuels

-Les projets annuels :

-au cycle 3 : « La ville au fil de l'histoire et des arts ». Cela consiste pour les classes de CE2, CM1

et CM2 à développer les connaissances en histoire de l'art et à développer l'expression artistique des élèves. Des visites de musées sont organisées et des recherches dans des documents sont faites. Les élèves du CM2.11 se sont rendus au MAC, pour découvrir la Biennale de Lyon. Ils pratiqueront, cette année, des activités d'arts plastiques qui aboutiront à une exposition, en fin d'année.

-aux cycle 2 et 3 : « l'ambassadrice du livre », est un projet de la Ville de Lyon, animé par Amélie Dautriat sous la responsabilité de chaque enseignant.

-au cycle 2 et 3, nous poursuivons le projet « Le journal de la place Cdt Arnaud », financé exclusivement par la coopérative d'école. Chaque numéro coûte entre 250 et 300 €.

-au cycle 2 : créer un spectacle musical sur le thème de la cuisine :

-au cycle 2 : la piscine et la semaine du goût

-au cycle 3, poursuite du projet « défi lecture », projet sans financement.

-projets par classe présentés par chaque enseignant :

-CP.1, CP.2 et CP-CE1.3 : lecture offerte avec les GS (maternelle),

-CP.2 : projet jardin,

-CP-CE1.3 : projet école et cinéma,

-CE1-CE2.6 : ateliers gallo-romains, TNG, musée de l'imprimerie,

-CE2.7 : ateliers gallo-romains, escrime, boulodrome, sortie théâtre,

-CE2.8 : rallye math, « challenge des allumés »(recyclage), défi lecture, boulodrome, bibliothèque municipale de Lyon / contes,

-CE2-CM1.9 : bibliothèque municipale de Lyon / contes,

-CM1.10 : projet lecture de romans policiers et écriture de nouvelles, escalade, course d'orientation,

-CM2.11 : projet d'art contemporain et exposition, projet défi lecture, prévention routière (vélo au Parc de la tête d'Or), sorties : Biennale de Lyon au MAC, Institut Lumière, maison du Dr Dugoujon, traboules, musée de la soie, la « Une » du « Journal de la place Cdt Arnaud »,

-CM2.12 : projet défi lecture, prévention routière (vélo au Parc de la tête d'Or), maison du Dr Dugoujon,

-L'apprentissage de l'anglais : du CE1 au CM2, souhaitable à partir du CP. Une assistante d'anglais anglaise intervient dans les classes de CP-CE1.3, CE1.4, CE1.5 et CE2.8. Cette jeune étudiante ne dispose pas de formation.

-demandes de classes de découvertes : CP.1, CP-CE1.3, CE2.7

-Demande de classes péniche : CE2.8 et CE2-CM1.9

-La BCD sera enrichie, comme chaque année, de nouveaux ouvrages financés par le crédit BCD de la ville de Lyon, d'un montant de 1380 €.

Comme chaque année, les DDEN représentés par M. Paul Renoud-Grappin, offrent des livres aux classes de CP qui iront, ensuite, à la BCD. Ces livres sont financés par la Mairie du 4ème arrondissement, par l'ALCR et par le Crédit Mutuel. Nous les remercions.

-L'aide personnalisée

Les enseignants proposent une aide aux élèves qui rencontrent des difficultés légères et ponctuelles et qui ne nécessitent pas une prise en charge par un enseignant spécialisé (RASED), ni un psychologue, ni un orthophoniste. Les aides peuvent se cumuler. Mais, nous évitons les surcharges.

Les enseignants présentent le contrat d'aide personnalisée à chaque famille afin qu'elle donne leur accord. 48 élèves sont actuellement pris en charge avec l'accord écrit des parents. (voir contrat)

Cette aide est définie sur une période qui peut varier. Elle peut être reconduite si les enseignants et les parents le souhaitent.

Les horaires retenus par les enseignants varient de 12h30 à 13h15 ou de 16h30 à 17h30

Les dossiers constitués dans le cadre des équipes éducatives ne sont pas transmis au collègue.

-RASED : Un maître «E» (RASED), à dominante pédagogique, est chargé de venir en aide aux élèves signalés comme étant en difficulté par l'enseignant. Il n'intervient qu'auprès des élèves de CP et CE1.

-Les réunions de synthèses : Le directeur organise douze réunions de synthèses. La psychologue scolaire, Mme Corinne Daniele, le maître « E », M. Emmanuel Petit, l'assistante sociale, Mme Lucie Sauzon, ou l'infirmière, Mme Sylvie Petetin, et le directeur, participent à ces réunions au cours desquelles chaque enseignant présente les élèves en difficultés.

Cette année, les difficultés scolaires ou les problèmes de comportement, souvent liés à ces mêmes

difficultés, de 27 élèves de CP et CE1 sur 127 et 32 élèves de CE2, CM1 et CM2 sur 160 ont été abordées au cours de ces réunions, soit 18 % des élèves.

Seuls, les élèves de CP et CE1 et CE2 peuvent recevoir une aide du maître « E ».

-Les équipes éducatives : le directeur organise des réunions à chaque fois que des élèves sont en grandes difficultés. Il réunit les parents, l'enseignant de l'élève, la psychologue scolaire, un membre du Centre médico-scolaire et toutes les personnes qui peuvent apporter des informations complémentaires sur l'enfant (orthophonistes, éducateur, médecin, etc.).

-Les équipes de suivi de scolarisation : elles sont organisées par Mme Geneviève Dusseux, enseignante en charge des dossiers des élèves relevant d'un handicap, de l'école maternelle au lycée, et pour lesquels les parents et/ou l'enseignant souhaitent constituer un dossier en vue d'une demande d'EVS handicap ou pour une demande d'orientation.

-L'EVS handicap (question fcp : Les enfants ayant eu une notification ont-ils tous une AVS ?)

Deux élèves ont obtenu l'aide d'une EVS handicap et un dossier est à reconstituer. C'est Madeleine Maëlle Philippe EVS handicap qui assure l'aide auprès des deux élèves.

Un dossier est à refaire. La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) a considéré que le dossier constitué précédemment devait être réactualisé.

-L'EVS de direction : Madame Aurélie Vignon, EVS administrative, qui aurait pu intervenir dès la rentrée scolaire, a été embauchée le 1er octobre 2011 et a débuté le jeudi 13 octobre 2011.

120 heures de travail de secrétariat n'ont pas été assurées depuis la rentrée, comme cela avait été fait, l'année dernière, par l'EVS mais par le directeur.

Les PAI : 7 élèves ont un PAI. Leurs dossiers ont été constitués par le médecin scolaire, Dr Christine Uzel et l'infirmière, Mme Sylvie Petetin.

Un tableau qui recense tous les renseignements utiles (symptômes, localisation des traitements dans la salle de classe...) a été dressé et est mis à disposition de tous les enseignants et des ASEP et des intervenants périscolaires par le directeur. En cas de déplacements hors de l'école, les enseignants emmènent les traitements.

-La réunion d'information du collège Clément Marot aura lieu le lundi 7 novembre 2011, de 18h00 à 19h00, dans le préau de l'école.

-Collège Maurice Scève : une journée porte ouverte est envisagée dans le courant du mois de janvier 2012.

Les élèves de CM2 seront accueillis au collège , dans la semaine qui précède les vacances de février 2012. Au CDI, ils pourront poser leurs questions aux anciens élèves qui sont, actuellement, en sixième. Ils iront, par ailleurs, dans une classe, suivre un cours d'anglais ou de math.

Une rencontre sportive est envisagée, lors d'une demi-journée, entre les sixième et les CM2.

Le collège Maurice Scève quittera les locaux qu'il occupe, actuellement, à la rentrée de septembre 2013.

Le site Internet du collège est : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/colleges/col-69/sceve/>

-La fête de l'école (question fcp : La réunion concernant la fête d'école prévue au dernier conseil d'école va-t-elle avoir lieu ?)

Une nette participation des parents a permis d'égayer la décoration de la fête en proposant de nombreux panneaux chatoyants. La fête d'école est un moment festif et de rencontre important pour les élèves et leurs parents. La participation des parents, année après année, en fournissant des gâteaux, des tartes salées, ainsi que la vente de boissons et de bonbons permet de récolter des fonds important, intégralement utilisés l'année suivante, dans l'intérêt des élèves : sorties, vidéo projecteur, écrans, portable, matériel de sciences ou jeux de cour.

La date de la prochaine réunion de préparation à la fête d'école aura lieu le jeudi 17 novembre 2011, à 18h00.

Plusieurs enseignants ont exprimé des critiques quant au fonctionnement de la fête de l'école.

Ils ont souhaité une réunion, dans le courant du mois de novembre 2011, afin de rencontrer les parents et d'envisager une évolution de la fête de l'école.

-Jardins pédagogiques aux abords de l'école : la Ville de Lyon propose une réunion, prochainement, à l'équipe enseignante et attend son projet. Des réunions avec les conseils de quartier sont prévues.

-Question fcp : le remplacement du médecin scolaire est-il ou va-t-il être effectif pour cette année ?

Mme Christine Uzel, médecin scolaire, est présente un lundi sur deux.

Les missions du centre médico-scolaire, qui dépend de la direction de l'Education de la Ville de Lyon, ont changé. Le dépistage visuel n'est plus systématique au CP et au CE1. Il a lieu au CE2 et CM2, accompagné d'un petit entretien et d'un examen médical. (poids, taille, acuité visuelle). Pour les autres classes, c'est à la demande des enseignants et/ou des parents.

Les médicaments ne peuvent être donnés qu'avec un PAI établi par le médecin scolaire et l'infirmière.

5. L'argent

-Les fournitures scolaires («Cartable vert»)

274 parents d'élèves ont cotisé sur 287. Les élèves radiés, en début d'année, ont été remboursés. Une somme totale de 5480 € a donc été versée par les parents. Il manque 260 €.

Les premières commandes, correspondant aux fournitures de début d'année, s'élèvent à la somme de 5549,82 €, soit un dépassement de 69,82 €.

Des ajustements pour compléter ses commandes sont inévitables, en cours d'année.

Les dépenses de fournitures scolaires seront, inévitablement, supérieures aux cotisations demandées.

Rappel : Les crédits de la Ville de Lyon ne financent pas l'achat de fournitures scolaires individuelles. Elles échappent au principe de gratuité et sont à la charge des familles. (*circulaire n°82-367 du 27.08.1982*)

-La coopérative d'école

La réunion de la commission de contrôle s'est tenue le 27 et 30 septembre 2011.

Une enseignante Madame Defilhes Laure et deux représentantes de la fcepe, Mesdames Laréal Mathilde et Perrot Patricia, ont composé cette commission qui s'est réunie à deux moments différents.

Le directeur invite un enseignant et des représentants de parents d'élèves à cette commission parce qu'il souhaite la transparence. La présence d'un représentant de parents d'élève n'est pas obligatoire.

La seule obligation est de présenter un bilan financier en conseil d'école.

-La coopérative de classe : La cotisation des parents à la coopérative de classe n'est pas obligatoire. Elle permet, à chaque enseignant, d'organiser des sorties ou d'acheter du matériel pour des projets pédagogiques avec un budget fixe, en début d'année.

Sur l'ensemble de l'école, 19 familles n'ont pas payé la cotisation de la coopérative. .

La coopérative de l'école verse, pour chaque classe, les cotisations manquantes de 17 €, afin que chaque enseignant puisse compter sur une même somme par élève.

-La fête de l'école

Bénéfice 2008-2009 : **1233,65 €**(soit 4,22 € par élève)

Bénéfice 2009-2010 : **1700 €**(soit 5,82 € par élève)

2010-2011 : Recette : 2991 € Dépenses : 1274,75€ **Bénéfice : 1274,75 €**, soit 4,15 € par élève.

-L'USEP : 5 classes se sont inscrites aux activités sportives de l'USEP, cette année : CP.1, CP.2, CP/CE13, CE1.4, CM1.9 (cotisation supplémentaire : 10 € par élève)

-Crédits et commandes : voir le compte rendu du 2e conseil d'école

-Les photos de classes :

Chaque classe gère les commandes. Les bénéfices faits avec la vente des photos sont versés intégralement aux coopératives de classe.

6. Le règlement intérieur

Les représentants des parents d'élèves n'ont pas souhaité apporter de modifications au règlement intérieur élaboré antérieurement. Il a été définitivement adopté.

7-La sécurité, la surveillance, la commission de sécurité, l'alerte incendie

-La sécurité des élèves

-cent services de surveillance sont assurés par les enseignants au cours d'une semaine: deux enseignants dans chaque cour, un enseignant pour accueillir les élèves au portail en l'absence de gardien, le midi.

Les vêtements oubliés sont accrochés sur les patères qui se trouvent sous le porche central droit de l'école. Les enseignants ne sont plus responsables des élèves lorsque les élèves sortent à 11h30 ou à 16h30.

-La commission de sécurité

La commission de sécurité, présidé par un responsable des pompiers, accompagné d'un représentant de la Mairie ainsi que du maire du 4^e arrondissement a vérifié que tous les éléments de sécurité étaient réunis pour permettre la poursuite de l'exploitation. (Procès verbal à envoyer à l'école)

Sécurité : Un exercice de sécurité incident a été effectué le jeudi 22 septembre 2011.

-PPMS (plan particulier de mise en sûreté) : un exercice de confinement devra être fait avant la fin de l'année 2011.

8. Le périscolaire :

-Etudes et garderies

- L'étude : 16h30 à 17h45.

- La garderie du matin : 7h50 à 8h20

- Les deux garderies du soir : 16h30 à 17h45. Les parents viennent chercher leur enfant quand ils le souhaitent, entre 16h30 et 17h45.

-L'atelier d'arts plastiques fonctionne, tous les jours, par cycles de 4 semaines. Chaque jour de la semaine, une activité différente est proposée et reconduite la semaine suivante, le même jour. Les enfants s'inscrivent, à la fin d'une période, après avoir découvert les nouvelles propositions. Une cinquantaine d'enfants ont participé à ces ateliers.

-BCD (« Ambassadrice du livre ») : 128 élèves ont participé aux ateliers du midi qui ont lieu tous les jours.

-Escrime : 30 élèves sont inscrits aux ateliers du mardi et du jeudi, pour la première période qui se terminera à Noël.

-Tennis de table : 27 élèves sont inscrits aux ateliers du lundi, pour la première période qui se terminera à Noël.

9.Le restaurant scolaire

Le directeur est sous régisseur. Il est responsable de la gestion des inscriptions, du respect de la capacité maximale d'accueil, de l'encaissement auprès des familles, de la sécurité des enfants et de l'application du règlement du restaurant scolaire.

Le directeur n'est pas tenu d'être présent durant l'interclasse du midi mais doit être joignable.

Capacité maximale du restaurant scolaire : 228 élèves.

216 élèves peuvent être accueillis au restaurant scolaire de l'école élémentaire.

Lorsque les effectifs dépassent les 217 élèves, 2 à 12 élèves sont « délocalisés » pour leur plus grand bonheur dans le restaurant scolaire de l'école maternelle Cdt Arnaud. Les demandes des filles de CM2 sont très fortes pour aller rejoindre les « maternelles ».

Les effectifs, en moyenne, ont varié de 193 à 219, au cours du mois de septembre et de 193 à 228, au cours du mois d'octobre 2011.

-Les nouveaux tarifs : La Ville de Lyon met en place une nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire. **Le calcul du quotient familial est modifié. Les familles sont invitées à se présenter au service des affaires scolaires de la mairie de Lyon 4 avec leur dernier avis d'imposition entre le 3 novembre et le 31 décembre 2011.** Cette démarche peut être faite par courrier postal en téléchargeant le formulaire en ligne sur lyon.fr.

Le coût réel pour la ville d'un repas et de la prise en charge des enfants est de 10 € (2,50 € de repas et 7,50 € d'encadrement).

Les nouveaux tarifs seront compris entre 0,75 € pour le tarif minimum et 6,50 € pour le tarif maximum. Actuellement, ils s'étalent de 0,71 € à 421 €.

Jusqu'à présent, 2/3 des familles payaient le tarif maximum de 4,21 € et 2% des familles payaient le tarif minimum de 0,71 €.

A partir du mois de janvier 2012, 13 % des familles paieront le tarif maximum de 6,50 € et 21 % des familles le tarif minimum de 0,75 €.

Si les familles ne font pas procéder au calcul de leur quotient familial, le tarif maximum sera automatiquement appliqué sans rétroactivité possible.

L'augmentation du tarif à deux objectifs : le premier est dû à des raisons sociales, le deuxième, à la volonté de lisser les tarifs afin d'éviter des paliers trop importants.

-L'installation dans le réfectoire (question fcpe: comment se passe le temps de cantine ? Est-il possible de réintroduire le principe des groupes de 6 à l'entrée ? Où en est le projet de self ?)

Le directeur a organisé, en accord avec Mme Galy, l'installation des élèves. Depuis l'année dernière, chaque ASEP prend en charge 24 élèves qui s'installent, par groupe de 6, à une table d'une même rangée. Chaque ASEP est responsable d'une rangée de quatre tables.

Le directeur intervient, à chaque fois que les ASEP ou la responsable satellite le demande, pour régler les différents problèmes qui peuvent se poser.

L'équipe des agents municipaux fonctionne très bien. Les ASEP sont attentives aux élèves.

Il n'y a pas de self prévu pour 2012-2013.

Service minimum d'accueil

La loi du 20 août 2008 impose aux communes de mettre en place un service minimum d'accueil en cas de grève lorsque le pourcentage de grévistes dans l'école est égal ou supérieur à 25 %.

Si le pourcentage de grévistes est inférieur à 25 %, les élèves sont accueillis à l'école et répartis dans les classes. Il est préférable, quand cela est possible, de garder son enfant.

10. Entretien et travaux (questions fcpe : les travaux demandés lors de la visite de l'école ont-ils été réalisés ? Tous, en partie ou pas du tout ?)

Les travaux effectués dans la cour des élèves de cycle 2 ont aggravé l'état du sol, déjà très endommagé.

Une augmentation du nombre de toilettes dans la cour reste nécessaire.

Un séparateur entre les urinoirs est souhaitable afin de respecter l'intimité des utilisateurs.

La municipalité a prévu de remplacer le revêtement mural actuellement déchiré par du carrelage.

Le sol de la cour est parfois glissant avec les feuilles mortes. Les services de nettoyage interviennent deux fois par semaine.

L'équipe enseignante demande que l'intervention ait lieu hors du temps de travail en classe à cause du bruit important.

Cette demande est impossible à satisfaire pour toutes les écoles. Les services techniques, bien que commençant très tôt, ne peuvent assurer l'ensemble de leurs tâches hors du temps de classe.

Des filets seront posés pour protéger les gouttières.

Des terrains de jeux ont été tracés dans la cour du cycle 2.

Les tracés de la cour du cycle 3 sont à venir.

Signature pour l'équipe enseignante et secrétaire de séance : Sylvie Kneuss

Pour les représentants de parents d'élève de la fcpe : Florence Roux

Le directeur, président du conseil d'école : Gil Coutelle